



# LETTRE INFO

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### AVRIL 2020- Spéciale Coronavirus

En espérant que vous allez tous bien, en vous remerciant pour le respect global du confinement et en vous souhaitant de tenir encore quelque temps...

#### ➤ Masques de protection antibactérien

##### **1 - Distribution gratuite de masques à toute la population par la Commune**

Suite à l'annonce du Président de la République de la mise à disposition de masques de protection auprès du grand public, il a été décidé au niveau départemental, de créer un groupe de travail, composé d'élus et de référents techniques, chargé d'organiser la mise en œuvre de cette diffusion. Une proposition, faite par Monsieur le Préfet du Doubs, et validée entre autres par l'Association des Maires du Doubs, repose sur le principe d'une commande collective d'un million de masques, à destination du grand public, disponibles si possible à compter de la date annoncée de déconfinement du 11 mai.

**La Commune de Bulle**, par l'intermédiaire de la CFD, a répondu favorablement à cette proposition et a commandé **500 masques**. Ceux-ci sont homologués, lavables et seront distribués à toute la population du village gratuitement à raison d'un masque par habitant à la mi-mai.

##### **2 - Appel au bénévolat pour une fabrication complémentaire de masques**

Un certain nombre de bénévoles du village fabriquent actuellement des masques, des blouses pour différentes associations qui avaient lancé un appel peu après le début du confinement. Afin de ne pas les freiner dans leur élan solidaire et responsable, ce dont nous les remercions vivement, nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à amplifier ces actions. C'est en ce sens que nous les invitons à contacter notamment l'association « *Frasne se mobilise* » qui organise une collecte de tissus, fils, cotons, molletons et élastiques, tee-shirts. Les différents matériels collectés seront triés et découpés par les équipes mobilisées. L'assemblage sera assuré ensuite par les couturières locales. L'ambition de cette association est de confectionner des masques pour la collectivité, les commerçants ou encore les artisans et habitants de Frasne et des communes aux alentours quand le besoin s'en fera sentir.

Les personnes souhaitant faire don de matériel, apporter leur savoir-faire ou simplement être bénévoles peuvent contacter l'association par mail : **frasnesemobilise@gmail.com** ou appeler Cédric au **06.99.41.02.75**.

Un tutoriel et des vidéos sur la fabrication des masques sont visibles sur le site de la Commune (**[www.commune-de-bulle.fr](http://www.commune-de-bulle.fr)**).

#### ➤ Message de la Gendarmerie du Doubs

Dans le cadre de l'opération #REPONDREPRESENT, les missions et offres de services auprès des personnes vulnérables, élus, associations, propriétaires de résidences principales ou secondaires, entreprises et commerces sont poursuivies et amplifiées. A cet effet, la gendarmerie du Doubs ouvre un service départemental d'accès direct dénommé : "plateforme #RépondrePrésent" comprenant d'une part une messagerie (**ggd25+repondrepresent@gendarmerie.interieur.gouv.fr**) et d'autre part une ligne téléphonique (**03.81.40.52.25**).

Afin que les personnes puissent le faire à n'importe quel moment, cette plateforme sera animée pendant les heures ouvrables. Elle n'a pas vocation à traiter les demandes d'interventions urgentes. Elle aura pour but et pour missions de recueillir les demandes exprimées via messagerie ou téléphone; répondre systématiquement aux demandeurs et informer les unités et/ou bureaux des situations particulières. Elle pourra alors programmer de nouveaux services d'aide à la population en fonction des éléments recueillis et de conseiller et d'informer les personnes joignant la plateforme.

➤ **Cellule téléphonique mise en place par des psychologues**

Depuis le 23 mars 5 psychologues libérales du Haut-Doubs ont mis en place une permanence téléphonique gratuite et ouverte à tous. Assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h à 21 h au **03.81.67.23.93**, elle permet à ceux qui le souhaitent de notamment s'exprimer sur les maux que le confinement génère en eux.

➤ **Fêtes, rassemblements et cérémonies annulées**

La situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui a eu pour effet d'annuler nombres de manifestations. Voici celles nous concernant plus particulièrement :

Cérémonie du 8 mai  
Randonnée des Fruitières de la CFD  
Fête des Grands Pieds  
Festival de l'Eau Vive de l'ACI  
Fête des Mères  
Fête de la Musique  
Fête des voisins

➤ **Rappel des horaires des travaux de bricolage et jardinage**

Le printemps est là. Nous vous rappelons les horaires à respecter définis par l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 h à 19 h 30,  
Les samedis de 9 h à midi et de 15 h à 19 h 30,  
Les dimanches et jours fériés de 10 h à midi.**

Ces horaires concernent évidemment les particuliers. Pour éviter tous malentendus, sachez que les entreprises et les professionnels doivent respecter les règles prévues dans le règlement départemental à savoir : pas de nuisances sonores **entre 20 h et 7 h et entre 12 h 30 et 13 h 30**. Ceci est valable pour les travaux effectués par l'employé municipal et les entreprises amenées à travailler dans le village.

➤ **Rappel de l'ONF sur les travaux forestiers et les feux**

Voici les règles toujours en vigueur :

Seuls les professionnels sont autorisés à travailler en forêt publique durant cette période de confinement.

Depuis le 1er mars, l'arrêté préfectoral interdisant tous les feux à moins de 200 m de toute zone forestière est en vigueur. Il est particulièrement important de le rappeler et de le faire appliquer en ce début d'année qui voit malheureusement un nouvel épisode de sécheresse en cours, aggravé par des épisodes de bise récurrents. Le risque de départ de feu est donc bien réel, du fait de la sécheresse superficielle des sols.

➤ **Inscriptions pour la rentrée 2020 à la Maternelle de Bannans**

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020 seront reçues par mail à : [maternelle.bannans@ac-besancon.fr](mailto:maternelle.bannans@ac-besancon.fr) à partir du 20 avril.

Sont concernés les enfants nés en **2017**.

Merci d'envoyer par mail : - Les photocopies du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné). - Les photocopies de vaccinations obligatoires du carnet de santé (vérifiez que le nom de votre enfant est bien mentionné sur la page) -Un justificatif récent de votre domicile (facture) uniquement pour les nouvelles familles.

La Directrice : Pascale ROVERETTO.

***Prenez soin de vous et des autres. !***

***Le Maire***

***Le Conseil Municipal actuel et futur***